

# Le Monde argent

## Plan d'épargne-retraite mode d'emploi

Plus de 6,2 millions de Français ont ouvert un PER. Chaque établissement propose sa version de ce nouveau produit. Tout ce qu'il faut savoir pour bien le choisir et le gérer

PAGES 6 À 15



LÉA TAILLEFERT

## Sur la route du succès

Editorial

**B**runo Le Maire, le ministre de l'économie, s'était fixé, au moment de la naissance du plan d'épargne-retraite (PER), en 2019, deux objectifs : 3 millions de titulaires et 300 milliards d'euros d'encours pour l'épargne-retraite en 2022, contre 230 milliards d'euros d'encours en 2018. Le premier a d'ores et déjà été atteint, et avec éclat : il y avait 6 millions de PER ouverts en juin 2022. Ce devrait être plus compliqué pour le second. Le dernier chiffre connu est un encours de 280 milliards d'euros en mars. Et il sera difficile de franchir les 300 milliards d'ici à décembre. Les Bourses sur lesquelles l'argent des PER est largement investi sont en effet mal orientées depuis le début de l'année.

Toutefois, si le dispositif s'installe dans le paysage de l'épargne en France, son succès reste à confirmer. Les encours proviennent pour plus des trois quarts de transferts d'anciens produits retraite. Et le PER reste encore largement méconnu. Un sondage commandé par MMA avant l'été montrait que seulement 40 % des Français disaient connaître ce produit.

### La prime à l'avantage fiscal

L'aspect financier représentait le principal frein à la souscription : près d'un tiers des répondants déclaraient n'avoir pas les moyens d'épargner et craignaient des frais élevés. Pour le moment, ce n'est pas l'irrésistible volonté de se constituer un

pécule pour la retraite qui incite à ouvrir un PER. La carotte fiscale qui est proposée à l'entrée est la principale motivation. Il est en effet possible de déduire de ses revenus les sommes versées sur un PER, et donc de payer moins d'impôts. Il serait néanmoins dommage d'utiliser cette nouvelle enveloppe uniquement dans ce but et de ne pas s'intéresser aux caractéristiques du plan.

D'abord, il faut être vigilant sur les frais. A quoi bon vouloir absolument réduire ses impôts si c'est pour laisser une partie de son épargne glisser dans les poches du promoteur du PER. Et il ne faut pas être attentif à cette problématique uniquement au moment des versements sur le plan, mais aussi tout au long

de la vie du PER. Ensuite, même si le législateur a permis l'encadrement de la gestion du PER en fonction de l'âge prévisible de sa retraite, ce mécanisme n'est pas forcément adapté à toutes les situations.

Surtout, les nouveaux PER mis sur le marché sont de plus en plus sophistiqués, proposant un nombre de plus en plus important d'investissements. Ces derniers permettent d'effectuer une véritable gestion de l'épargne logée dans un PER. Enfin, il n'est pas inutile de penser à la façon dont on récupérera (ou non) ces sommes au moment de sa retraite. Ne serait-ce que, là aussi, parce que certains facturent des frais à cette occasion. ■

JOËL MORIO

## ÉPARGNE SOLIDAIRE

Depuis 2015, l'encours de l'épargne qui bénéficie à l'économie sociale et solidaire a triplé. Découvrez les placements qui contribuent au développement de ce secteur.

PAGES 2 ET 3

## Grands Prix de la finance solidaire

Quatre structures récompensées pour la 13<sup>e</sup> édition.

PAGE 4

## IMMOBILIER: OÙ VA LE MARCHÉ?

La hausse des taux des crédits, l'inflation et les incertitudes économiques entraînent une diminution des ventes.

PAGES 16 À 18



## ART LES FEMMES PHOTOGRAPHERS S'IMPOSENT PEU À PEU

PAGE 19

# L'épargne solidaire gagne du terrain

Le montant total placé sur les produits soutenant l'économie sociale et solidaire a triplé depuis 2015, mais ce pan de la finance reste méconnu du grand public

**F**in 2021, 24,5 milliards d'euros étaient placés de manière « solidaire ». Un montant en hausse de... 27 % en un an. Si la progression est indéniable – cet encours a triplé depuis fin 2015 –, la partie est loin d'être gagnée pour ces produits d'épargne voués à soutenir financièrement des organismes de l'économie sociale et solidaire (ESS). « On ne compte que 2 millions d'épargnants solidaires sur 30 millions de ménages », rappelle Frédéric Tiberghien, président de FAIR (Financer, accompagner, impacter, rassembler), l'association qui gère Finansol, le label référence dans le secteur.

Les placements soutenant des activités solidaires demeurent en effet globalement méconnus des épargnants : moins d'un tiers s'estiment bien informés sur ces produits et sur la façon dont l'argent est investi, d'après un sondage OpinionWay réalisé pour France Active en septembre. « Il reste beaucoup à faire en matière de pédagogie, auprès du grand public, et auprès des banques, qui doivent former leurs conseillers », confirme Jon Sallé, responsable de l'Observatoire de la finance à impact social chez FAIR.

## Des marchés boursiers volatils

Pour l'heure, près de 6 euros sur 10 investis en épargne solidaire le sont par le biais des entreprises. L'explication ? Depuis 2010, les plans d'épargne entreprise (les PEE) doivent proposer un fonds solidaire consacrant de 5 % à 10 % de son actif au financement de l'ESS. Les 90 % à 95 % restants sont gérés librement, en actions et/ou obligations. Ces fonds, surnommés « 90-10 », enregistrent une croissance annuelle à deux chiffres de leurs encours. « Ils profitent du développement de l'épargne salariale, qui se diffuse dans des entreprises de plus petite taille », analyse M. Sallé.

Les fonds 90-10 sont également accessibles à tous directement auprès des banques et dans le cadre des contrats d'assurance-vie. Si leur diffusion par ces canaux ne rencontre pas encore le même succès que celui de l'épargne salariale solidaire, le fait de mettre ces produits en vitrine leur donne une visibilité qui finit par se traduire dans les chiffres de collecte.

Les fonds 90-10 pilotent leur poche solidaire pour qu'elle représente toujours entre 5 % et 10 % de leur encours global. Une mission complexe cette année en raison de la forte volatilité des marchés boursiers. L'indice CAC 40 a ainsi reculé de 12 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier, tandis que l'indice américain S&P 500 s'est enfoncé de 22 %. Quant aux marchés obligataires, ils sont plombés par la hausse des taux d'intérêt : les fonds d'obligations euro à long terme ont chuté de 30 % depuis janvier, d'après le gestionnaire d'actifs Morningstar.

Dans ce contexte, la part non solidaire des fonds 90-10 a fondu, entraînant mécaniquement l'augmentation du poids de la poche solidaire dans les portefeuilles. Au risque de devoir désinvestir de certaines structures solidaires financées, pour bien rester sous les 10 %, quitte à pénaliser ces entités ?

Non, répond-on chez Mirova, une société de gestion spécialisée dans l'investissement dit « durable ». « La part solidaire de notre fonds historique, Insertion emplois dynamique, était proche de 5 % il y a un an, elle atteint aujourd'hui 9 % en raison de la baisse des marchés », détaille Fabien Leonhardt, son gérant, qui précise que ce fonds est destiné à l'emploi à travers sa poche solidaire, mais aussi pour la gestion des 90 % du portefeuille investis en actions cotées. Même constat pour Amundi : leur poche solidaire est désormais comprise entre 9 % et 9,5 %.

Qu'ils soient investis en actions et/ou en obligations, ces fonds présentent un certain risque : le capital n'est pas garanti. Les épargnants qui souhaitent placer de l'argent de façon solidaire mais sans risque peuvent souscrire des livrets solidaires, dont l'encours a atteint 2,7 milliards d'euros fin 2021. Il s'agit surtout de livrets de partage, dans le cadre desquels l'épargnant reverse tout ou partie des intérêts perçus à une association. Les sommes collectées par ces livrets peuvent être consacrées au financement de l'ESS via des prêts.

« Le livret est une porte d'entrée naturelle vers l'épargne solidaire, car il est sans

risque. Une fois l'association bénéficiaire sélectionnée, le client n'a plus rien à faire, le don est automatique », affirme Imad Tabet, directeur du marché des particuliers du Crédit coopératif, dont le livret Agir a versé 1,3 million d'euros à des associations en 2021. Toutefois, les dons réalisés par les épargnants par le biais de ces livrets de partage sont en chute libre : de 7 millions d'euros en 2012, ils ont représenté seulement 4,3 millions en 2021. Selon M. Sallé, c'est « la baisse des taux d'intérêt qui explique cette chute, mais la tendance devrait progressivement s'inverser à partir de 2023 dans un contexte de hausse probable des rémunérations des livrets ».

Cette dernière se fait cependant attendre, les livrets de partage n'ayant pour l'heure pas encore relevé leurs taux, en dépit de la remontée de la rémunération de l'épargne réglementée. Principal produit du marché, avec un encours de 980 millions d'euros fin août, le livret Agir du Crédit coopératif rapporte par exemple 0,60 % brut jusqu'à 15 300 euros, et 0,05 % au-delà – bien moins que les 2 % du Livret A.

## Ecologie, logement...

De son côté, le livret La Nef, proposé par la banque du même nom, ne rapporte quasiment rien : le rendement s'élève à 0,05 % brut jusqu'à 15 000 euros et 0,03 % au-delà. « La motivation principale de nos clients n'est pas la rémunération du livret, c'est le soutien à l'ESS par des prêts, car les sommes collectées sur le livret financent la transition écologique et sociale », assure Léo Miranda, directeur marketing de La Nef, qui a débouqué 200 millions d'euros de prêts en 2021, pour des montants compris entre 80 000 euros et 4 millions d'euros. Certains épargnants vont plus loin dans la démarche d'engagement en souscrivant directement au capital de structures solidaires. C'est le cas à La Nef, qui compte 42 000 sociétaires et vient de lancer une augmentation de capital. « Nous souhaitons lever 30 millions d'euros auprès de nos sociétaires. L'objectif, à terme, est de lancer un compte courant pour devenir une véritable banque », dit M. Miranda.

Les parts sociales de La Nef ne procurent ni rendement ni avantage fiscal à l'investisseur. Chez Habitat et humanisme, les actions et parts sociales des deux foncières ne génèrent pas non plus de rendement, mais ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 25 % du montant de la souscription. « Le principe devrait être reconduit l'an prochain mais nous attendons la confirmation », relève Lydie Crépet, directrice du développement des ressources financières de cette association œuvrant pour l'insertion par le logement. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR A. LA.

AGNÈS LAMBERT



« Le livret est  
une porte d'entrée  
naturelle vers  
l'épargne solidaire,  
car il est sans risque »

IMAD TABET  
Crédit coopératif

## « LA PERFORMANCE FINANCIÈRE VARIE D'UN SECTEUR À L'AUTRE »

### 3

#### QUESTIONS À

#### Laurence Laplaine-Rigal

directrice de l'investissement  
à impact d'Amundi

Les fonds solidaires accessibles aux particuliers, surnommés « 90-10 », n'investissent qu'entre 5 % et 10 % de l'épargne dans des structures solidaires. Et ces dernières ne sont pas toujours directement sélectionnées par le gérant du fonds : souvent, celui-ci choisit, pour la « poche solidaire », d'investir lui aussi dans un fonds, réservé aux professionnels. Le plus important du marché, Amundi Finance et solidarité, pèse 480 millions d'euros. Laurence Laplaine-Rigal, directrice de l'investissement à impact chez Amundi, détaille son fonctionnement.

#### Dans quels domaines les structures que vous soutenez œuvrent-elles ?

L'habitat inclusif [combinant logements individuels et espaces collectifs pour des personnes isolées ou en situation de handicap] est une thématique importante de notre portefeuille, nous investissons dans des structures comme Habitat et humanisme, France Béguinages, Homnia, Résidences comme toit et RésidSocial. Le fonds est aussi présent

dans l'emploi, la santé, la préservation des ressources naturelles, l'éducation, la solidarité internationale.

#### Combien et comment investissez-vous dans ces entités ?

Le portefeuille du fonds est investi dans cinquante-trois structures que nous finançons par le biais du capital et/ou de la dette. L'objectif étant de les accompagner dans leur changement d'échelle, dans leur croissance, nous réinvestissons dans les mêmes entités régulièrement. Nos financements sont, au départ, compris entre 2 millions et 10 millions d'euros par entreprise, mais peuvent atteindre 30 millions d'euros après quelques années. Nous investissons aussi auprès de deux financeurs solidaires, France Active et l'Adie, qui eux-mêmes soutiennent des milliers d'entreprises solidaires plus petites.

#### Les investissements solidaires ont-ils vocation à offrir une performance financière à l'épargnant ?

## Les résultats timides du dispositif de dons

Malgré la grande popularité du Livret développement durable et solidaire (LDDS), 2800 dons seulement ont été réalisés en 2021

**D**eux bougies soufflées en toute discrétion. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020, les détenteurs d'un Livret développement durable et solidaire (LDDS) peuvent réaliser un don à une structure de l'économie sociale et solidaire (ESS) ou à une entreprise d'utilité sociale directement depuis ce livret. Il ne s'agit pas de partager tout ou partie des intérêts perçus, mais bel et bien de donner une partie du capital déposé. L'épargnant peut déduire 66 % ou 75 % de son don de son impôt sur le revenu (selon l'association soutenue).

Après le galop d'essai de 2020, l'année 2021 s'est traduite par une moisson limitée : 2800 dons ont été réalisés pour un

total de 1,5 million d'euros, selon le rapport annuel sur l'épargne réglementée. Une goutte d'eau, compte tenu de l'encours total du LDDS (126,2 milliards fin 2021). « Ce dispositif de solidarité a le mérite de permettre de sensibiliser 24,5 millions d'épargnants à la finance solidaire, qui reste confidentielle par ailleurs », relève Frédéric Tiberghien, président de l'association FAIR, qui souhaite l'extension du mécanisme de don au Livret A.

Les banques doivent présenter une liste d'au moins dix structures bénéficiaires auxquelles leurs clients peuvent donner depuis leur LDDS. « Ce dispositif permet de nous faire connaître auprès de clients de banques qui n'ont pas de livret de partage [permettant de donner à des associations tout ou partie de ses intérêts], comme BNP Paribas ou Crédit agricole, se

réjouit Lydie Crépet, directrice du développement des ressources financières d'Habitat et humanisme. Et les dons étant déconnectés du rendement des livrets, ils ne seront pas sensibles aux changements de rémunération, ce sera un facteur de stabilité. »

La Banque postale, le Crédit coopératif et la Société générale vont plus loin. Ces établissements proposaient déjà à leurs clients, avant l'entrée en vigueur du mécanisme réglementaire de don du LDDS, de partager les intérêts de leur Livret A ou de leur LDDS avec une association, ils transforment en quelque sorte automatiquement les livrets réglementés en produits de partage.

À la Société générale, les clients adhérents au service d'épargne solidaire ont réalisé quelque 280 000 euros de dons à des associations bénéficiaires en 2021 en partageant les intérêts de leur Livret A, LDDS, Livret Jeune ou compte sur livret. C'est plus que les 124 000 euros de dons enregistrés sur le LDDS dans le cadre du dispositif légal. À La Banque postale,

les clients ont donné 82 000 euros grâce au service d'intérêts solidaires, auxquels l'établissement a ajouté 20 000 euros, soit un chèque total de 102 000 euros pour les associations.

« La forte remontée du rendement de l'épargne réglementée est une bonne nouvelle pour les épargnants et pour les associations », estime Imad Tabet, directeur du marché des particuliers du Crédit coopératif, dont les clients peuvent donner 50 %, 75 % ou 100 % des intérêts de leur Livret A et de leur LDDS à une association. Le taux du Livret A et du LDDS a, en effet, quadruplé en 2022, et avec lui le potentiel de don, passant de 0,50 % en début d'année à 2 % depuis le 1<sup>er</sup> août, avant une très probable nouvelle hausse en février 2023.

La réglementation prévoit, par ailleurs, que 5 % de l'encours du Livret A et du LDDS géré par les banques (soit environ 40 % du total) soit consacré au financement des structures de l'ESS par des prêts. Fin 2021, 30,5 milliards d'euros étaient ainsi prêtés à de telles entités, soit 16 % de l'encours des deux livrets gérés par les banques. « C'est une bonne nouvelle, mais, en pratique, la situation varie sensiblement d'un établissement à l'autre. Les très bons élèves, comme le Crédit coopératif, y consacrent 70 %, tandis que d'autres restent sous le seuil de 5 % », déplore M. Tiberghien. ■

A. LA.

Un migrant cuisine dans son logement du village de conteneurs mis en place par l'association Habitat et Humanisme afin de reloger les sans-abri, en mars 2020, à Lyon. JEFF PACHOUD/AFP

## L'assurance-vie joue le jeu aussi

Certains organismes proposent plusieurs fonds solidaires dans leurs contrats

**U**n engouement soudain. En 2021, l'encours de l'assurance-vie solidaire a gonflé de presque 50 %, pour atteindre 3,5 milliards d'euros, selon les chiffres dévoilés par Financer, accompagner et rassembler (FAIR) en juin. Une goutte d'eau, certes, parmi les 1800 milliards d'euros placés au total dans l'assurance-vie en France, mais la dynamique réjouit cette structure promouvant la finance solidaire, qui y voit les prémices d'une « montée en puissance progressive ».

« On a constaté l'an dernier les premiers effets de la loi Pacte de 2019 », explique Frédéric Tiberghien, le président de FAIR. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la loi impose en effet que chaque contrat d'assurance-vie multisupport (les contrats qui permettent d'investir en unités de compte, ces supports pour lesquels il n'y a pas de garantie du capital) propose au minimum un support labellisé « investissement socialement responsable » (ISR), un fonds « vert » (labellisé Greenfin) ou une unité de compte dite « solidaire », c'est-à-dire consacrant de 5 % à 10 % de son actif au financement de structures de l'économie sociale et solidaire (ESS).

### « Convaincre les assureurs »

L'obligation s'est renforcée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, puisque les contrats doivent désormais proposer ces trois types d'unités de compte. « Le fonds Solidarité Habitat et Humanisme est désormais référencé dans une centaine de contrats d'assurance-vie, contre moins de trente il y a trois ans », confirme Lydie Crépet, directrice du développement des ressources financières d'Habitat et Humanisme, une fédération qui agit dans le domaine du logement et de l'insertion. Reste néanmoins à transformer l'essai : convaincre les épargnants de souscrire à ces produits.

Au-delà de ces unités de compte solidaires, deux contrats d'assurance-vie sont tamponnés « Finansol », le label qui fait référence dans la finance solidaire, géré par FAIR : le contrat solidaire de Crédit agricole Assurances et le contrat responsable et solidaire de la MAIF. Cela signifie que leur fonds en euros (support qui offre une garantie de capital) est lui aussi solidaire. « Pour être éligible au label Finansol, les fonds en euros doivent être investis à hauteur de 2,5 % minimum dans des activités solidaires », détaille M. Tiberghien. L'enjeu consiste à présent à convaincre les assureurs de s'y mettre franchement, par exemple en transformant des contrats en euros existants en contrats solidaires. »

### Une belle vitrine

Outre son fonds en euros solidaire, le contrat responsable et solidaire de la MAIF propose quatorze unités de compte, dont deux solidaires, gérées par de multiples sociétés de gestion. Quant au contrat solidaire de Crédit agricole Assurance, labellisé Finansol dès son lancement en 2013, il propose huit unités de compte, dont sept sont solidaires. Son fonds en euros consacre de 5 % à 10 % de son actif au financement de l'ESS par le fonds 100 % solidaire Amundi Finance et Solidarité.

Une belle vitrine, mais qui ne rencontre pas son public puisque l'encours est limité à 33 millions d'euros, contre plus de 3 milliards d'euros pour le contrat MAIF. « Contrat solidaire est pour l'instant proposé par nos caisses régionales aux clients patrimoniaux souhaitant investir de manière solidaire. Notre ambition est de travailler sur sa mise en avant et d'étendre sa diffusion auprès d'un public plus large », indique Isabelle Perchereau, responsable du département conception et animation des offres de Crédit agricole Assurances. ■

A. LA.





**CREDIT COOPERATIF**  
UNE AUTRE BANQUE EST POSSIBLE

**ET SI VOTRE ARGENT SE METTAIT À VOUS RESSEMBLER ?**

Au Crédit Coopératif, votre argent soutient des projets de l'économie sociale et solidaire.



**DEVENEZ CLIENT VOUS AVEZ 10 MINUTES ?**

**www.credit-cooperatif.coop**

Coût de connexion selon votre opérateur.



PARIS 2024  
PARTENAIRE PRÉMIER

DOCUMENT À CARACTÈRE PUBLICITAIRE ET SANS VALEUR CONTRACTUELLE - Crédit Coopératif - Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable - RCS Nanterre 349 874 931 - APE 6492Z - N° de TVA intracommunautaire FR 06 349 974 931  
Intermédiaire en assurance ORIAS 07 005 463 - Siège social 10, boulevard de France - CS 10032 - 92024 Nanterre cedex - Téléphone 01 47 81 85 00 - www.credit-cooperatif.coop - Illustration : Anis - La Suite - andCo



PRIX COUP DE CŒUR

## La Cravate solidaire : retour à l'emploi

**N**ée il y a dix ans à Paris, La Cravate solidaire compte désormais treize antennes à travers la France. Celle de Lille a été créée en 2015. Toutes ces associations répondent à un objectif commun : optimiser les chances de réussite lors d'un entretien d'embauche, notamment pour les personnes en insertion ou en réinsertion professionnelle. Pour y parvenir, l'association permet à des personnes en situation de précarité de passer leurs entretiens dans les meilleures conditions, leur redonne confiance, fait en sorte qu'elles s'approprient les codes de l'entreprise.

Pour cela, l'association met en place différentes actions d'accom-

pannement (ateliers collectifs, coaching individuel, mentorat, etc.). Elle propose notamment des « ateliers coup de pouce », qui permettent de bénéficier d'un coaching prodigué par des professionnels du recrutement, d'une séance photo pour le CV, et d'un conseil en image durant lequel une tenue adaptée au projet professionnel du candidat est donnée. Celui-ci peut piocher dans un stock de 300 mètres carrés où sont entreposés des vêtements récupérés auprès de commerçants ou de particuliers. « La tenue est un prétexte pour redonner confiance aux candidats et prendre un temps pour soi », observe Vincent Berthault, directeur de La Cravate solidaire Lille.

L'antenne des Hauts-de-France a innové en lançant en 2021 une Cravate solidaire mobile, un camion aménagé qui circule dans toute la région pour rendre ses services accessibles à un public ne pouvant se déplacer dans les métropoles locales. Elle vient de commander un nouveau véhicule. Des actions couronnées d'un certain succès : 65 % de ceux qui ont bénéficié d'une aide de l'association ont retrouvé une activité dans les trois mois. ■

### LA CRAVATE SOLIDAIRE

ACTIVITÉ  
Réinsertion dans l'emploi

CHIFFRE D'AFFAIRES  
620 000 euros

SALARIÉS  
21

FINANCEURS SOLIDAIRES  
Nord Actif, France Active

## GRANDS PRIX DE LA FINANCE SOLIDAIRE

# Quatre initiatives vertueuses

Pour la treizième édition des Grands Prix de la finance solidaire organisés par *Le Monde* et FAIR, mardi 8 novembre, à Lille, avec le soutien de la mairie et de la chaîne régionale Wéo, quatre prix ont été délivrés. Le « prix épargne solidaire » met en avant une structure de l'économie sociale et solidaire, le « prix France » distingue une structure exerçant une activité à forte utilité sociale ou environnementale, le « prix coup de cœur » est décerné à l'issue d'un vote des internautes pour un établissement dont l'activité est ancrée dans le tissu économique et social des Hauts-de-France. Quant au « prix international », il est alloué à une structure située à l'étranger. Chaque lauréat reçoit une dotation de 4 000 euros, grâce au soutien de nos partenaires : la MAIF, France Active, Mirova, la Banque des territoires, les Caisses d'épargne et l'Agence française de développement.

JOËL MORIO

PRIX FRANCE

## Hôtels solidaires : tout se recycle

**Q**ue deviennent les viennoiseries présentées dans les buffets d'hôtels quand elles ne sont pas consommées par les clients ? Elles sont souvent jetées, comme le constatait un veilleur de nuit, qui a fini par cofonder Les Hôtels solidaires. Créée en 2018, cette association agit pour la revalorisation du gaspillage hôtelier au profit de personnes en situation d'exclusion économique ou sociale.

Elle collecte, dans une soixantaine d'hôtels parisiens et une dizaine d'établissements à Rennes, non seulement des pains au chocolat et autres croissants, mais aussi des produits d'hygiène, des draps, des meubles, des matelas... Des trois-étoiles et des palaces, comme le Plaza Athénée ou l'Hôtel Meurice, font partie de ceux qui donnent le plus régulièrement. Les Hôtels solidaires viennent ainsi de récupérer une quarantaine de matelas auprès de ce luxueux établissement de la rue de Rivoli (Paris 1<sup>er</sup>).

Tous ces produits sont ensuite redistribués dans des centres d'hébergement d'urgence, dans une vingtaine d'associations cari-

tatives, ou directement auprès de personnes sans domicile fixe, de femmes isolées, etc. Avec les draps, l'association fabrique aussi des troussees en coton lavable qui sont soit données à ceux et celles qui en ont besoin, soit vendues. L'association fait ainsi travailler des personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap. En 2021, 500 viennoiseries, et surtout 28 000 produits d'hygiène et 24 tonnes de mobilier ont été ainsi redistribués à plus de 21 000 personnes en Ile-de-France. Sollicités par de nombreux établissements, Les Hôtels solidaires espèrent mettre en place un système de collecte dans davantage de villes. ■

### HÔTELS SOLIDAIRES

ACTIVITÉ  
Recyclage de fournitures hôtelières

CHIFFRE D'AFFAIRES  
260 850 euros

SALARIÉS  
2

FINANCEUR SOLIDAIRE  
Crédit coopératif



PRIX ÉPARGNE

## Coopérative Oasis : des lieux de vie écologiques



### COOPÉRATIVE OASIS

ACTIVITÉ  
Accompagnement de nouveaux lieux écologiques et solidaires

CHIFFRE D'AFFAIRES  
4,6 millions d'euros

SALARIÉS  
5

FINANCEURS SOLIDAIRES  
France Active, La Nef

**L**a Coopérative Oasis accompagne la création de nouveaux lieux écologiques et solidaires. Ce sont des écohabitats participatifs, des fermes collectives, des tiers-lieux... Le but est de protéger et « régénérer » la vie en contribuant au reboisement, à la restauration des sols dégradés, à la protection d'espèces menacées et des activités agricoles biologiques.

Ces lieux contribuent aussi à lutter contre le réchauffement climatique en adoptant un mode de vie plus sobre, en favorisant

l'économie locale, en mutualisant les biens et les services et en produisant une partie de la nourriture qui y est consommée. L'action de la coopérative permet également de redynamiser des territoires désertés. Enfin, elle veille à ce que les lieux qu'elle soutient réduisent les déchets en mutualisant des ressources ou en les gérant de manière durable, par exemple en favorisant la récupération des eaux.

La Coopérative Oasis anime aujourd'hui un réseau de plusieurs centaines de lieux très variés. Elle permet ainsi de faire émerger un autre mode de vie, une façon d'habiter le monde plus sobre, solidaire et résiliente. Environ 70 projets par an sont accompagnés pour des questions juridiques, financières, relationnelles, de gouvernance, d'urbanisme, tandis que trente-six Oasis ont été financées.

Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), Oasis regroupe plus de 500 sociétaires ayant acquis des parts sociales. Elle a collecté auprès des épargnants près de 4 millions d'euros qui ont servi à financer les structures qu'elle soutient. En 2021, huit nouvelles Oasis ont bénéficié de plus de 1,3 million d'euros. ■

PRIX INTERNATIONAL

## Coopérative Muungano : du café équitable au Congo

**C**réée en 2009 en République démocratique du Congo, la Coopérative agricole Muungano est composée de 4 100 membres, de tout petits producteurs de café certifié bio et équitable, qui travaillent au bord du lac Kivu, dans les régions de Kalehe et Masisi. Ces zones étaient réputées pour leurs plantations de café à l'époque coloniale, elles avaient été laissées à l'abandon depuis, surtout dans les années 1990 et 2000.

En moyenne, un agriculteur cultive un tiers d'hectare de café. Les membres de Muungano vivent dans différentes communautés qui ont été divisées par la guerre civile au début des années 2000. Ils se sont regroupés dans cette coopérative qui forme aux bonnes pratiques agricoles dans cette région instable, fragile et pauvre, et permet la mise en place de projets communautaires dans les domaines de la santé, de l'éducation ou des énergies renouvelables.

La Coopérative agricole Muungano s'attache à maintenir la qualité du café tout en augmentant la production, en plantant de nouveaux arbres. Elle veille à appliquer les préceptes d'une agriculture durable et fait travailler plus



de quatre cents personnes pendant les récoltes. La coopérative a pour projet de construire une clinique médicale, une centrale hydroélectrique à grande capacité ainsi que deux entrepôts pour le triage des grains.

Ces dernières années, la production du café des membres est passée de 96 tonnes à plus de 134 tonnes. La plupart des agriculteurs livrent des cerises fraîches de café à la coopérative qui les transforme et les exporte. Jusqu'à cinq conteneurs par an sont expédiés vers l'Europe et les États-Unis. La coopérative a pour objectif d'en exporter quinze par an d'ici à 2028. ■

### COOPÉRATIVE AGRICOLE MUUNGANO

ACTIVITÉ  
Coopérative agricole

CHIFFRE D'AFFAIRES  
1,7 million de dollars

SALARIÉS  
25

FINANCEURS SOLIDAIRES  
SIDI, Root Capital